

## CHANGEMENT DE LOUEUR DE FONDS OU DE LOCATAIRE-GERANT

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes

- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

### Coût de la formalité

Frais Greffe : 65.04 euros

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE CCI LYON METROPOLE  
par carte bancaire (pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)  
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)